

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030500 – ASA 21/038/2003

Informations complémentaires sur l'AU 92/03 (ASA 21/009/2003 du 7 avril 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS

INDONÉSIE **Susyanti Kamil (f), étudiante, 22 ans**
An'am Jaya (f), ouvrière, 24 ans
Sahabuddin (h), étudiant, 23 ans
Ansar Suherman (h), étudiant, 21 ans
Hariansyah (h), bénévole, 22 ans
Muhammad Akman (h), étudiant, 24 ans

Londres, le 31 juillet 2003

Selon les informations recueillies par Amnesty International, les six personnes dont le nom figure ci-dessus ont toutes été condamnées le 4 juin à quatre mois et demi d'emprisonnement pour « *insultes envers la personne du président ou du vice-président* ». Ayant déjà purgé cette peine pendant leur période de détention provisoire, elles ont toutes été relâchées cinq jours plus tard.

Ces jeunes gens avaient été interpellés le 25 janvier, deux jours après avoir pris part à une manifestation pacifique à Kendari, ville du sous-district de Kendari, dans la province de Sulawesi-Sud-Est. Lors de cette manifestation, certains ont réclamé que la présidente Megawati Sukarnoputri et le vice-président Hamzah Haz soient remplacés par un gouvernement composé de pauvres. Des manifestants auraient étalé des photos du président et du vice-président sur la chaussée afin que les véhicules en circulation roulent dessus. Des portraits des deux dirigeants ont également été brûlés.

Dans un premier temps, les six manifestants ont été placés en garde à vue au *Polres* (siège de la police) de Kendari. D'après les informations recueillies, ils ont été battus, notamment à coups de poing et de pied (y compris dans les parties génitales), et giflés au visage et sur les oreilles. Bien qu'on leur ait permis de s'entretenir avec des avocats, ils n'ont eu qu'un accès limité à cette assistance juridique. Vers le 20 mars, ils ont été transférés à la prison de Kendari, où leur situation se serait améliorée, bien qu'il semble qu'on les ait battus à une occasion. À la connaissance d'Amnesty International, les autorités n'ont pas mené d'enquête approfondie et impartiale sur les allégations de torture formulées.

Les six jeunes avaient été inculpés de « *manifestation de sentiments d'hostilité, de haine ou de mépris envers le gouvernement indonésien* » et d'« *insultes envers la personne du président ou du vice-président* ». Au cours de leur procès, qui s'est ouvert le 8 avril, les éléments produits pour étayer les accusations portées contre eux concernaient essentiellement les dégradations (destruction par le feu et piétinement) infligées à la photographie du président pendant la manifestation. Amnesty International avait indiqué que ces jeunes gens avaient été arrêtés au seul motif de l'expression légitime et pacifique de leurs opinions politiques, et qu'elle les considérait par conséquent comme des prisonniers d'opinion.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le rapport public intitulé *Indonesia : Old Laws – new prisoners of conscience* [Indonésie. De vieilles lois pour de nouveaux prisonniers d'opinion] (index AI : ASA 21/027/2003 du 10 juillet 2003).

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*